

## FORMULAIRE DE RETRAIT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Bureau d'accueil du Public

IDENTIFICATION DILCANDIDAT

DENTIFICATION DU CANDIDAT										
NOM de naissance : Nom d'usage :										
Prénoms :										
Date de naissance : Lieu de naissance :										
Téléphone :										
EXAMEN(S) - hors université										
Pour toute demande, merci de présenter une pièce d'identité (seuls les dossiers complets seront traités).  Pour des raisons de sécurité et éviter les risques d'usurpation d'identité, aucune demande ne sera traitée par mail.										
LISTE DES DIPLOMES										
BTS	BP	MC	CPMA	BPMA		CEPE	DNB		CFG	CAP
BEP	CAPD	CFP	BAC Général	BAC Techno		BAC Pro	BIA		CPAP	Autres
DEMANDE(S)										
(Délai de traitement : 48 heures pour les diplômes et 10 jours minimum pour les attestations de réussite et relevés de										
notes)										
		1 <sup>ère</sup> demande			2 <sup>ème</sup> demande			3 <sup>ème</sup> demande		
Document demandé		□ Diplôme			□ Diplôme			□ Diplôme		
		☐ Attestation de réussite☐ Relevé de notes☐			☐ Attestation de réussite☐ Relevé de notes			☐ Attestation de réussite☐ Relevé de notes☐		
		- Refere de notes		le refeve de notes			I refer to de flotes			
Diplôme		(¬) Condidat(a) libra			( ) G 1'1 ( ) 1'1			( ) G = 11 + ( ) 12		
		(□) Candidat(e) libre (□) V.A.E			(□) Candidat(e) libre (□) V.A.E			(□) Candidat(e) libre (□) V.A.E		
Série/Spécialité										
Année d'obtention										
Etablissement d'origine										
Je récupère le(s) document(s) :					□ au guichet					
<u>Date de dépôt de la demande</u> : le/ <u>Signature</u> :										

Ce document est à déposer au Bureau d'accueil du public de la DGEE (Site du Taaone - Bâtiment A)

ou

à retourner à l'adresse suivante :

DGEE – Bureau d'accueil du public, BP 20 673 - 98713 Papeete, Tahiti – Polynésie française

Pour les transmissions de diplômes par voie postale, les demandes doivent **obligatoirement** être accompagnées des pièces suivantes :

- Une enveloppe A4 affranchie au tarif « Recommandé avec Accusé de Réception » en vigueur, libellée à l'adresse du titulaire du diplôme.
- Une photocopie de la pièce d'identité du titulaire du diplôme (carte d'identité ou passeport).